

Édito

L'été arrive en force. La nature respandit de beauté, de richesse, de diversité et de couleurs. Autour d'Itterswiller la vigne emblématique de notre économie locale offre une variété de futures saveurs. Les prairies, mais aussi des buissons, des arbrisseaux, des arbustes, des arbres fruitiers souvent anecdotiques, surtout les cerisiers, des jardins et vergers égrèntent notre environnement. Cet écrin vert, c'est le régal des yeux. Mais la toile de fond, cette trame verte, c'est la forêt. De près ou de loin, elle est omniprésente ; de l'est à l'ouest, le relief boisé visible comme la Forêt Noire ou la ligne bleue confondue avec l'horizon, le Jura Suisse ou les Alpes bernoises, tout près le Kugelberg, l'Eichelberg, le massif du Mont Sainte-Odile, l'Ungersberg, le Bernstein... De notre village cette trame verte, si nuancée au fil de l'année offre sérénité et attractivité naturelle, douceur de vivre. Notre commune ne possède pas de forêt, à vrai dire, mais quelle aubaine d'être si bien entourés.

La forêt, pourvoyeuse d'oxygène ; la forêt cet écosystème vivant à préserver est habitée par la faune ; elle est accueillante et propice aux promenades et randonnées. Conifères et feuillus en alternance. Nous avons depuis longtemps la chance d'appartenir au syndicat forestier des 26 communes où cet espace naturel tant prisé nous appartient en partage. Profitons-en pleinement. Ainsi sylviculture et viticulture font bon ménage. Que le majestueux tilleul au cœur de notre village, aujourd'hui âgé de trente ans, soit le témoin de cette précieuse cohabitation.

Et que toujours au milieu de notre espace naturel coule la Schernetz, limpide... À nous d'y veiller et de préserver ces espaces naturels, un patrimoine si précieux. N'oublions pas les efforts conjugués de la commune et de ses habitants pour embellir notre lieu de vie, de fleurs et la fierté d'appartenir à « un village 4 fleurs » et que le jury national continue à nous encourager et soutenir, prochainement.

L'équipe de rédaction

Robert KELLER — Nathalie KIEFFER — Marc ZINCK

Nouvel endroit mystère...



Nouvelle énigme :
Où trouve-t-on
ces dates ?



La scène provient d'une carte postale du début du XX^e siècle et montre le cœur du village animé par la présence des enfants. On distingue le nom de *Rathaus* inscrit sur l'actuelle mairie, devant laquelle le grand tilleul apparaît dépouillé en raison de l'hiver. Un puits et le banc de pierre étaient déjà en place à cette époque. Les marches de l'escalier menant à la mairie étaient positionnées différemment, cela permettait l'accès à une porte ouvrant sur le local des sapeurs-pompiers.

Réponse de l'énigme précédente



Il fallait avoir l'œil pour le remarquer : cet ornement discret, posé sur le ceintre d'une grande porte typique des maisons alsaciennes, autrefois assez haute pour laisser passer charrettes de foin ou tonneaux de chêne.

Ici, c'est un réemploi : la porte n'ouvre plus sur une grange, mais encadre la terrasse et l'« annexe » de l'hôtel ARNOLD.

À la fin des années 1970, une maison se tenait encore là : celle de Fernand LEVY (1900-1987), tailleur d'habits. En juin 1940, sa famille, de confession israélite, fut expulsée vers la France de « l'Intérieur », et les nazis réquisitionnèrent la maison pour y installer la *Deutsche Reichspost*, la poste du village. Ils y placèrent Marguerite FLONCK (1911-1954), jeune veuve de guerre et native de Bernardvillé, qui assura le service jusqu'en 1952.

Son fils, Charles FLONCK (1934-2024), a longtemps gardé le souvenir de cette maison devenue poste et foyer à la fois (voir photo).

Itterswiller

et la forêt des 26 communes

COMME VOUS LE SAVEZ MAINTENANT la commune d'Itterswiller compte parmi les plus petites du Bas-Rhin : à peine 117 hectares, presque entièrement consacrés à la vigne (voir les Échos n° 12 - mars 2024 - *ban communal*). Cette vocation viticole lui a donné sa renommée, mais elle lui a aussi retiré un privilège dont bénéficient la plupart des villages voisins : celui de posséder une forêt communale.

À Itterswiller, on ne trouve qu'une poignée d'arbres publics dont les plus remarquables sont : le tilleul au *Lindelplatz*, au centre du village, celui qui veille à l'entrée ouest face au cimetière, et un petit arbre en forme de parasol à l'entrée est. Et pourtant... notre village est copropriétaire d'une vaste forêt, partagée entre 26 communes.

C'est cette histoire singulière que nous allons raconter. Mais avant d'aborder les grands partages forestiers, une petite scène de la vie rurale mérite d'être évoquée.

Les feuilles mortes

Nous sommes en 1840, sous la Monarchie de Juillet. Louis-Philippe règne, et l'Alsace, serrée sur ses terres, peine à nourrir ses familles rurales. Les récoltes trop maigres ne laissent presque plus de paille pour les litières du bétail ; les étables manquent de ce simple confort qui permet de tenir un troupeau en hiver. Aussi l'État décide-t-il, dès 1839, d'accorder une faveur aux communes sans forêt : permettre à leurs habitants les plus modestes de glaner les feuilles mortes dans les bois voisins pour en tapisser les étables.

La règle est stricte : seuls les contribuables dont l'impôt foncier n'excède pas 25 francs peuvent en bénéficier.

Estimant Itterswiller parfaitement éligible, le maire Jean Jacques SOHLER (1788-1863) signe un arrêté autorisant les familles pauvres à collecter ces précieuses feuilles. Mais l'inspecteur des forêts s'y oppose aussitôt : dans une lettre du 7 janvier 1840, il somme la commune de retirer son autorisation.

Le conseil municipal, indigné, se réunit le 2 février et saisit le sous-préfet. L'enquête administrative qui s'ensuit révèle un jugement pour le moins discutable : les services forestiers considèrent que les habitants d'Itterswiller ne sont pas des « nécessiteux ».

Heureusement, le préfet tranche rapidement. Le 13 février 1840, sans un mot d'excuse, le garde général des forêts adresse une lettre officielle : les habitants d'Itterswiller sont autorisés à ramasser les feuilles mortes dans les forêts de l'Ungersberg, de *Nothenhecken* et du *Haut-Wald*.

Une petite victoire, mais un épisode révélateur des tensions entre administration et villages à cette époque.

1862 - Itterswiller devient copropriétaire

En 1862, un décret impérial scelle une situation étonnante : Itterswiller devient copropriétaire, en indivision, d'une forêt située... au Hohwald avec 25 autres communes.

Ce curieux ensemble réunit des villages du Val de Villé, de la plaine et du vignoble. Leur point commun ? Tous possédaient autrefois des droits d'usage dans le massif de l'Ungersberg, du Hohwald et des *avants-bois*.

Les 26 communes

La liste fixée en 1862, avec leur nombre de foyers, comprend :

Albé (Erlenbach) (214 foyers), Bassembourg (86 foyers), Bernardvillé (84 foyers), Blienschwiller (216 foyers), Breitenbach (262 foyers), Dambach-la-Ville (820 foyers), Eichhoffen (105 foyers), Epfig (667 foyers), Huttenheim (398 foyers), **ITTERSWILLER (102 foyers)**, Kertzfeld (224 foyers), Kogenheim (272 foyers), Lalaye (185 foyers), Maisongoutte (Meissengott) (187 foyers), Nothalten/Zell (166 foyers), Reichsfeld (102 foyers), Saint-Martin (114 foyers), Saint-Pierre (101 foyers), Saint-Pierre-Bois (169 foyers), Sermersheim (220 foyers), Steige (271 foyers), Stotzheim (408 foyers), Triembach-au-Val (123 foyers), Urbeis (163 foyers), Villé (278 foyers), Zellwiller (247 foyers).

Le calcul des parts repose sur le nombre de foyers recensés cette année-là : un total imposable de 6184 feux, base de répartition encore utilisée aujourd'hui pour distribuer les excédents budgétaires de la forêt syndicale.

Mais pourquoi tant de communes se partagent-elles une forêt perchée au Hohwald ? Son histoire se perd dans la nuit des temps, et la réponse se trouve dans neuf siècles de conflits, d'accords, de règlements et de procès dont voici les principaux faits de l'histoire :

1125 - Les premiers propriétaires

Pour comprendre cette mosaïque forestière, il faut remonter à 1125, lors de la fondation du couvent de Baumgarten, près de Bernardvillé.

Le monastère s'élève alors en lisière de la grande forêt de l'Ungersberg et du Hohwald, domaine de l'évêque CARO de Strasbourg. Par plusieurs chartes (1133, 1153, 1187), l'évêque concède les droits de propriété et d'usufruit aux moines. Dambach [*La-Ville*] et Epfig, eux aussi usufruitiers, sont présents lors de ces actes.

2 février 1512 - Premier règlement

Les tensions entre usagers se multiplient. Pour y mettre fin, les représentants des communes concernées se réunissent à Dambach, sous l'autorité de l'évêque de Strasbourg et du seigneur du *Weyllerthal* [*Val de Villé*], désormais propriétaire du versant ouest de l'Ungersberg.

Ils rédigent un règlement forestier commun, destiné à prévenir les querelles incessantes.

Chaque année, à la Saint-Marc, ce règlement est lu au couvent de Baumgarten, en présence des huit gardes forestiers qui y renouvellent leur serment.

Les droits reconnus incluent :

- le prélèvement de bois de chauffage et de construction ;
- la glandée, qui permet d'y mener les porcs en automne.

Le 11 juin 1543 - La plaine exclue

La guerre des Paysans (1525) est passée, mais les tensions demeurent. En 1543, les communes de la seigneurie du *Weyllerthal* rédigent un règlement particulier visant à exclure les communes de la plaine [*Huttenheim, Kertzfeld, Kogenheim, Saint-Pierre, Sermersheim, Stotzheim, Zellwiller*] de leurs droits dans la forêt du Hohwald.

1562 - L'empereur tranche

Dix-neuf ans plus tard, l'empereur Ferdinand I^{er} rejette la requête du *Weyllerthal*. Il confirme les droits des communes de la plaine, mais limite l'accès à la « véritable forêt » : elles ne peuvent exploiter que les *avants-bois*, zones périphériques du massif.

28 août 1721 - Les défrichements interdits

Un additif au règlement forestier renforce les règles : il interdit aux habitants de Blienschwiller, Nothalten et Zell – surnommé les trois *Reichsdörfer* – d'ouvrir de nouveaux défrichements dans les *Rothecken*. Ces clairières servent à bâtir des fermes, créer des prés, agrandir les exploitations.

27 février 1737 - Les communes déboutées

Le Conseil Souverain d'Alsace déboute les communes : l'évêque de Strasbourg et le seigneur de *Weyllerthal* conservent leurs droits de propriété.

8 juillet 1765 - Coupe des bois

Le Conseil Souverain d'Alsace autorise les habitants à prendre le bois de chauffage dans tout le domaine du Hohwald, mais limite le bois de construction aux *avants-bois*. Toute coupe ailleurs, toute vente de bois, sont strictement interdites et sévèrement punies.

11 juin 1787 - Nouvel échec

Nouvel échec : le Conseil d'État rejette la demande d'attribution des *Rothecken* présentée par les communes de Blienschwiller, Nothalten et Zell.

1789 - 1792 - La Révolution éclate

À la veille des bouleversements, le domaine de l'Ungersberg et du Hohwald forme un ensemble gigantesque : 2 281,91 hectares, dont 1 291,54 hectares boisés. Parmi eux, 286 hectares sont en copropriété entre les communes, et des centaines de petits propriétaires possèdent des parcelles dans les *avants-bois*.

À Itterswiller, des parcelles du canton du *Kritter*, défrichées avant 1765, appartiennent à presque toutes les familles du village : BLUM ; BRAUN ; DEBS ; FALLER ; FRIESS ; GOLLING ; HERBST ; HIRSCHER ; HURSCHEL ; JAEGER ; KIEFFER ; KOBLOTH ; LUTZ ; NAEGEL ; SCHLOEGEL ; SOHLER ; STEINMETZ ; STRAUB ; STREITH ; WILM ; WILHELM ; WOLFFER.

Une autre grande partie du massif appartient à l'évêque de Strasbourg et à la famille du comte de Choiseul-Meuse. En 1791, la Révolution confisque ces biens, désormais déclarés biens nationaux. L'État administre alors la forêt, et les communes usufuitières perdent leurs droits.

1799 - Napoléon arrive au pouvoir

Les anciens propriétaires réclament leurs biens auprès de l'Empereur, mais sans titres valables, ils sont déboutés.

Mai 1814 - La Restauration redistribue les cartes

Après la chute de Napoléon, Louis XVIII ordonne la restitution des biens confisqués à la noblesse. Les Choiseul-Meuse récupèrent leurs forêts du Hohwald... mais au passage, ils usurent celles des 27 communes [*Le village de Zell n'est pas encore rattaché à Nothalten*].

1816 - Création d'une commission

Pour se défendre, les communes s'organisent : une commission regroupant les 27 collectivités voit le jour.

1830 - L'État attaque

L'État intente une action judiciaire pour faire interdire définitivement les droits d'usage et récupérer les terrains des *Rothecken* défrichés par Blienschwiller, Nothalten et Zell.

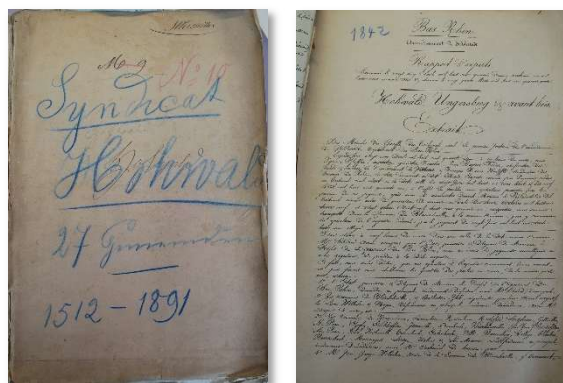
En réponse, les trois *Reichsdörfer* réclament un million de francs d'indemnisation pour la perte de jouissance depuis 1792.

20 juin 1838 - Les experts entrent en scène

Le conflit revient devant les tribunaux. Le tribunal de Sélestat nomme des experts chargés de déterminer les droits de propriété et d'usage, et d'établir un plan délimitant les forêts.

Ils arpencent minutieusement chaque parcelle, du nord du Hohwald, en passant par les versants sud, est et ouest de l'Ungersberg. Ils consignent leur enquête sur un impressionnant registre comprenant des centaines de pages.

Les experts rejettent les exigences de l'État et de la famille Choiseul-Meuse : un jugement confirme les droits d'usage des 27 communes, tels que consacrés par l'arrêt du 8 juillet 1765.



Registre (50 x 40 cm) contenant l'expertise diligentée par le tribunal de Sélestat pour la commune d'Itterswiller. Archives d'Alsace

7 octobre 1840 - La naissance du Syndicat

La commune de Zell se rattache à Nothalten. Le **Syndicat des 26 communes** naît, chargé de défendre leurs droits.

5 juillet 1848 - Une victoire judiciaire

La famille Choiseul-Meuse conteste la décision, mais le tribunal de Sélestat la déboute.

Les communes sont confirmées dans leurs droits, conservent les terres défrichées, et reçoivent une indemnité pour la privation de jouissance depuis 1838. Les frais de justice sont mis à la charge des Choiseul-Meuse.

15 janvier 1851 - Appel rejeté

La famille Choiseul-Meuse tente un ultime recours. Elle fait appel du jugement de 1848, mais la cour de Colmar rejette la demande et confirme intégralement la décision.

3 mars 1861 - Le compromis décisif

Après des décennies de tensions, un accord majeur se dessine : les communes renoncent à leurs droits d'usage sur l'ensemble du domaine, mais reçoivent en échange 98 hectares de belles forêts, offerts par l'État et par M^{lle} de Foissac, héritière des Choiseul-Meuse.

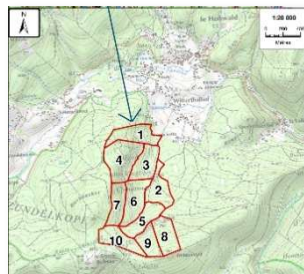
1862 - Le décret impérial

Un décret impérial vient sceller l'arrangement : **les 26 communes** deviennent copropriétaires en indivision d'une forêt administrée par une commission syndicale.

Descriptif de la forêt

La forêt se déploie entre Breitenbach et Le Hohwald, sur le versant droit de l'Andlau, entre 620 et 820 mètres d'altitude. Ses coordonnées sont : Latitude : 48.3899° N - Longitude 7.3193° E.

Le canton forestier, un polygone irrégulier, couvre 98,52 hectares et se laisse traverser par le Fischbachel. Le sol alterne entre le granit du Champ-du-Feu et le schiste de Steige, donnant à la forêt une diversité géologique remarquable.



7 février 1866 - Le premier « foyer »

Pour la première fois, les communes perçoivent une somme issue de la gestion forestière : 77 300 francs, répartis entre les 26 villages, et sur la base des foyers de 1862, soit 12,50 francs par foyer. Itterswiller touche 1 275 francs, un montant important pour l'époque.

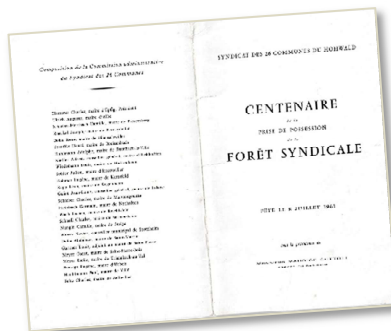
1^{er} mars 1867 - L'indemnisation

Les Choiseul-Meuse versent 125 126,80 francs, correspondant à l'indemnité fixée par le jugement du 5 juillet 1848. Cette somme clôt symboliquement un siècle de conflits.

1945-1948 - Une nouvelle route forestière

Après la guerre, une route forestière est aménagée pour faciliter l'exploitation du massif. Elle ouvre l'accès à des zones jusque-là difficiles d'accès.

8 juillet 1961 - Le centenaire



Le Syndicat célèbre le centenaire de la prise de possession de la forêt.

Sous la présidence du préfet Maurice CUTTOLI, la journée se déroule dans une ambiance chaleureuse, rythmée par un programme dense et festif.

C'est le maire Julien SOHLER (1895-1979) qui représente notre commune.

Le siège du Syndicat

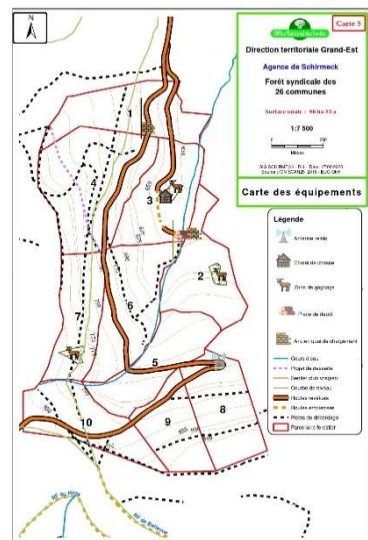
Depuis 1861, sans acte officiel, le siège est établi à Epfig, et le maire de la commune en est président d'office. Chaque année, l'assemblée générale réunit les délégués des 26 communes, dans un lieu qui change à chaque session.

Aujourd'hui - Un plan d'aménagement

Depuis 2023, un plan d'aménagement élaboré par l'ONF et validé par la préfecture du Grand Est guide la gestion de la forêt jusqu'en 2042.

Il vise à maintenir l'équilibre de la forêt et du gibier (sylvo-cynégétique), tandis que les plans de chasse sont réévalués chaque année.

La forêt compte désormais 96,91 hectares boisés, composés de sapin (34%), épicéa (31%), hêtre (18%), douglas (9%), érable (3%), aulne (2%), frêne (1%) et autres feuillus (2%). Le reste, soit 1,61 ha, est des zones non boisées.

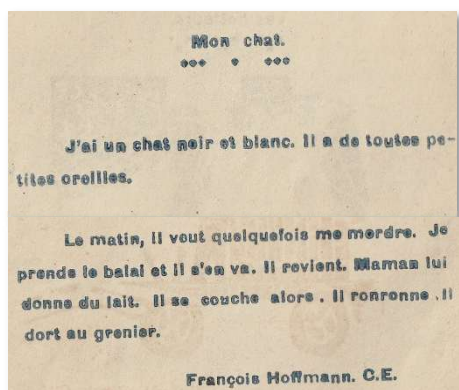


Promenades dominicales

Après ces siècles de conflits, de partages et de gestion commune, **notre forêt** se découvre aujourd'hui comme un lieu de calme et de beauté.

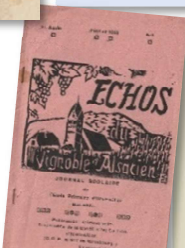
Avec ses sentiers balisés, ses bancs de repos et le plateau de Bellevue, dont le site offre un panorama exceptionnel vers le Willerthal et la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines.

Un lieu idéal pour les promenades estivales, surtout en période de canicule !



François
HOFFMANN
(1941-2025)

Extrait des anciens cahiers « Échos du Vignoble Alsacien ».
1^{ère} année — n° 4 — Noël 1951



Les échos d'Itterswiller #21 — juin 2026

Rédaction
Robert KELLER
Nathalie KIEFFER
Marc ZINCK

Mise en page
Nathalie KIEFFER

Logo
Patrick KELLER

Impression
Mairie d'Itterswiller

Pour toute information ou demande en version numérique,
écrivez-nous par courriel : echositterswiller@gmail.com

Les anciens numéros : <https://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/itterswiller/informations-pratiques>